

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c.A-19.1), un avis public est par la présente donné par la soussignée que lors de la séance ordinaire du conseil municipal, qui se tiendra le 8 septembre 2026, à 20h, à la salle du conseil au centre communautaire, située au 405C, montée Lussier, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

IMMEUBLE VISÉ : 405, montée Lussier - lot 6 725 621

Nature et effets de la demande :

Le demandeur souhaite obtenir une dérogation mineure afin de permettre :

1. **De l'affichage sur les pompes à essence et sur la marquise**, malgré l'interdiction prévue à l'article 201 a) du Règlement de zonage numéro 2015-259;
2. **La construction d'une nouvelle enseigne sur poteau d'une superficie de 17 m²**, en remplacement de l'enseigne dérogatoire existante, alors que les articles 201 b) et c) ainsi que 229 du Règlement de zonage numéro 2015-259 autorisent une superficie maximale de 1,5 m², soit une dérogation de **15,5 m²**;
3. **L'utilisation d'un éclairage au néon sur l'enseigne sur poteau**, plutôt qu'un éclairage par réflexion, contrairement à l'article 201 f) du Règlement de zonage numéro 2015-259;
4. **La présence de trois enseignes pour un même établissement**, alors qu'une seule enseigne est permise en vertu de l'article 201 b) du Règlement de zonage numéro 2015-259, soit une dérogation de **deux enseignes**;
5. **La réduction du nombre de cases de stationnement à 27**, alors que 43 cases sont requises en vertu de l'article 204 du Règlement de zonage numéro 2015-259, soit une réduction de **16 cases de stationnement**. Cette situation est également visée par l'article 229 du même règlement.

Toute personne intéressée peut se présenter à cette séance afin de se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Saint-Édouard, ce 13 août 2026.

Édith Létourneau

Édith Létourneau

Directrice générale et greffière-trésorière



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS D’AFFICHAGE

Je, soussignée, Édith Létourneau, Directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Édouard, certifie que j'ai affiché le présent avis ce 13 août 2026, aux endroits désignés.

Édith Létourneau

Édith Létourneau

Directrice générale et greffière-trésorière